

## Règlement complet du grand concours 30 ANS DE LA CHUTE DU MUR DE BERLIN

Le Goethe-Institut de Paris - 17 Avenue d'Iéna, 75016 Paris, l'organisme DJH GO2CITY - Siegesstr. 5, 50679 Cologne et le magazine Vocabale – 56 rue Fondary, 75015 PARIS, organisent un grand concours auprès des enseignants d'allemand et de leurs élèves de collège et lycée de France métropolitaine.

Opération en ligne du 17 octobre 2019 à 9h au 13 janvier 2020 à minuit.

### 1. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

La participation au concours est gratuite sans obligation d'achat et réservée aux professeurs d'allemand des classes de collège et lycée de France métropolitaine.

1.1 Chaque classe devra réaliser en allemand un document de 4 pages sur les 30 ans de la chute du mur de Berlin couvrant la période de la chute du mur et de la réunification (période de 1989 à 1990) ainsi qu'une annexe. Ce projet devra être composé comme suit:

- D'un texte original rédigé en allemand par toute la classe, répondant à la question suivante: « *Mur(s): 30 ans après qu'est-ce que ce mot évoque pour vous?* ». Ce document devra être composé de 1 400 signes maxima, espaces compris. Les élèves ont une totale liberté pour la forme (journalistique, poétique, etc.). Il sera illustré par une photo ou un dessin de production propre.
- De trois pages en allemand comprenant des informations essentielles sur la chute du mur. L'objectif étant de mettre en lumière la portée historique, politique et sociale de la chute. Ces trois pages devront être composées de 7 500 signes maxima, espaces compris. Ces pages devront comprendre:
  - Une chronologie
  - Des chiffres clés
  - Les personnalités clés de la chute du mur
  - Un portrait ou une histoire individuelle (optionnel)
  - Des illustrations
- Une annexe : la classe rédigera un court texte explicatif en français présentant l'organisation et la répartition du travail effectué.

1.2 Un seul envoi par classe, mais le professeur peut faire travailler plusieurs de ses classes.

1.3 Le jeu étant disponible sur [www.vocabale.fr](http://www.vocabale.fr) – espace Enseignants, un kit de téléchargement de différents fichiers (photos, reportages vidéo, articles, audio, documents Pdf téléchargeables...) est mis à la disposition des professeurs afin de les aider à la réalisation du dossier avec leur classe.

1.4 Pour valider ce projet, la classe devra l'envoyer soit :

- Par courrier à Vocabale – Concours mur de Berlin – 56 rue Fondary, 75015 Paris
- Par courrier électronique : [30anschutedumur@vocabale.fr](mailto:30anschutedumur@vocabale.fr)

1.5 L'enseignant devra indiquer impérativement :

- Le nom et prénom de l'enseignant, son adresse email et numéro de téléphone où l'on peut le joindre facilement ;
- Le nom de l'établissement scolaire et ses coordonnées ;
- Le nom de la classe.

## 2. DUREE DU JEU ET SELECTION DES CLASSES GAGNANTES :

Le jeu est disponible du 17 octobre 2019 à 9h au 13 janvier 2020 à minuit. La date limite de réception des documents est fixée au 13 janvier 2020 à minuit. Un jury composé de membres du Goethe-Institut de Paris et de VOCABLE se réunira la semaine du 27 janvier 2020 pour choisir les classes gagnantes parmi les projets reçus à temps et ayant répondu correctement aux critères précédemment cités. Le projet ayant gagné le 1<sup>er</sup> prix, ainsi que les deux suivants seront mis en avant sur les sites Internet [www.vocable.fr](http://www.vocable.fr) et [www.goethe.de](http://www.goethe.de)

## 3. DESCRIPTION DES PRIX

### 3.1 Premier prix :

- **Un séjour de 5 jours et 4 nuits en Allemagne**, à Cologne, pour 35 participants maximum (accompagnateurs compris). Ce séjour, offert par DJH GO2CITY, est d'un montant de 9.908,50 €.

#### 3.1.1. Le prix comprend :

- Le voyage aller-retour en car au départ de Paris;
- 4 nuits à Cologne du 11 au 15 mai 2020;
- L'hébergement dans l'auberge de jeunesse DJH City-Hostel Cologne-Riehl, en demi-pension (petit-déjeuner + déjeuner OU dîner). Possibilité de panier-repas si souhaité;
- Les visites et excursions des villes de Cologne et de Bonn:
  - o **Cologne**: visite de la ville et de la tour de la cathédrale de Cologne, en allemand. Possibilité de mise à disposition de fiches jeux à l'enseignant.e pour une chasse au trésor en allemand réalisée en autonomie.
  - o **Bonn**: visite de la Maison de l'histoire de la République fédérale d'Allemagne et visite de la ville en allemand (au choix: visite classique ou visite de l'ancien quartier du gouvernement).

#### 3.1.2. Le prix ne comprend pas :

- Le transport de la classe vers Paris et le retour de Paris ;
  - La souscription à une assurance scolaire, ou extra-scolaire pour l'ensemble des participants du voyage ;
  - La pension complète;
  - Les transports au sein de la ville de Cologne;
  - Le guide pour la chasse au trésor en allemand qui pourrait être proposée pendant la visite de la ville de Cologne;
  - Le transport aller-retour Cologne-Bonn.
- **Un abonnement de 9 mois / 9 numéros** au magazine Vocabale Allemand pour l'ensemble des élèves de la classe

**En fonction des disponibilités de transport et d'hébergement, tout changement de date demandé par l'enseignant de la classe gagnante, pourrait entraîner des frais complémentaires ou l'annulation pure et simple du voyage.**

La classe lauréate rédigera un compte-rendu de son séjour qui sera publié sur les sites Internet de Vocabale ([www.vocable.fr](http://www.vocable.fr)) et du Goethe-Institut ([www.goethe.de/paris](http://www.goethe.de/paris)).

### 3.2 Deuxième prix

- Pyramide Vidéo offre **un DVD du film LA REVOLUTION SILENCIEUSE** de Lars Kraume (2018) à chaque élève de la classe gagnante et à leur enseignant.e. Valeur unitaire : 19,99 €
- **Un abonnement de 9 mois / 9 numéros** au magazine Vocabale Allemand pour l'ensemble des élèves de la classe

### 3.3 Troisième prix

- Les instituts Goethe en France offrent à la classe remportant ce prix, **une visite d'une journée dans leurs locaux avec un programme culturel adapté aux élèves**. La classe concernée pourra se rendre dans l'institut Goethe le plus proche de l'établissement. Offre valable pour tous les instituts Goethe en France métropolitaine en dehors de celui de Lille : si une école de la zone rattachée au Goethe-Institut de Lille (académies de Lille, Amiens, Rouen et Caen) remportait la 3<sup>e</sup> place du concours, une visite serait alors proposée au Goethe-Institut de Paris au lieu du Goethe-Institut de Lille.

Ne sont pas compris dans ce prix, le voyage aller-retour pour atteindre l'institut visité.

- **Un abonnement de 9 mois / 9 numéros** au magazine Vocabulaire Allemand pour l'ensemble des élèves de la classe

## 4. INFORMATIONS DES VAINQUEURS

- 4.1 Les enseignants des classes gagnantes seront informés par email ou par téléphone suivi d'un mail de confirmation, au plus tard le 3 février 2020 par le magazine Vocabulaire.
- 4.2 La participation au jeu-concours s'effectue en envoyant les contributions mentionnées dans l'art. 1 de ce règlement et en indiquant le nom de l'enseignant, son adresse mail et son numéro de téléphone.
- 4.3 Les gagnant(e)s du concours seront trois classes dont les contributions complètes ont été envoyées à Vocabulaire et sélectionnées par un jury constitué de membres du magazine Vocabulaire et du Goethe-Institut de Paris.
- 4.4 Les gagnants du premier, deuxième et troisième prix, recevront leur abonnement au magazine Vocabulaire Allemand de 9 mois/9 numéros, 3 semaines après la réception par Vocabulaire des adresses de chaque élève participant.
- 4.5 Les gagnants du deuxième prix, recevront chacun le DVD du film LA REVOLUTION SILENCIEUSE de Lars Kraume, dans un délai de 3 semaines. Le DVD sera envoyé directement par Vocabulaire.
- 4.6 L'enseignant de la classe ayant gagné le troisième prix, à savoir une visite d'une journée dans leurs locaux avec un programme culturel adapté aux élèves, seront contactés par le Goethe-Institut pour l'organisation de leur journée.
- 4.7 Il n'y a pas de frais pour les gagnants hormis les frais de déplacement présentés à l'article 3.1.2, et 3.3. Les gagnants seront informés exclusivement par mail ou par téléphone. Si le prix reçu implique une certaine organisation pour les gagnants, l'information sera donnée aux personnes concernées avant même la remise des prix.

## 5. MENTIONS LEGALES

Ce règlement est soumis à la Loi Française et la participation à ce concours vaut acceptation pure et entière du présent règlement. Il est disponible sur le site internet [www.vocabulaire.fr/30anschutemur](http://www.vocabulaire.fr/30anschutemur). En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de modifications de vos données personnelles collectées par Vocabulaire ou le Goethe-Institut de Paris, pendant toute la durée de l'opération.

## 6. DROITS DE L'AUTEUR ET DE LA PERSONNALITE

6.1 Les noms de tous les participant(e)s seront saisis et enregistrés pour la constatation des résultats. Toutes les données seront supprimées au bout de trente jours après la fin du jeu-concours et ne seront pas communiquées à des tiers. Vocable et Le Goethe-Institut se réservent le droit de garder les contributions pour une éventuelle utilisation non-commerciale.

## 7. RESPONSABILITE

7.1 Pour toute perte des informations ou des informations incomplètes fournies par les enseignants ou les établissements scolaires (CDI...), Vocable et le Goethe-Institut n'assument aucune responsabilité, sauf si la perte ou l'incomplétude sont basées sur un comportement intentionnel ou de négligence grave de Vocable ou de son personnel. Cela vaut également pour la divulgation d'informations par des tiers en raison d'erreurs techniques lors de la transmission de données et / ou l'accès non autorisé.

7.2 Vocable et le Goethe-Institut déclinent toute responsabilité pour tout accident survenant pendant le voyage scolaire.

## 8. PROTECTION DES DONNEES

Vocable et le Goethe-Institut respectent les dispositions légales relatives à la protection des données selon la directive européenne (loi RGPD).

8.1 Les participant(e)s acceptent par leur participation au jeu l'enregistrement, le traitement et l'utilisation par Vocable des données qu'ils ont transmises, étant entendu que cela est nécessaire et approprié au bon déroulement du jeu-concours.

8.2 Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux organisateurs et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

8.3 Toutes les données seront supprimées au bout de trente jours après la fin du jeu-concours.

8.4 Les participant(e)s disposent d'un droit d'information, de rectification, de limitation de traitement, de suppression, d'accès aux données et d'opposition. Ils peuvent aussi annuler à tout moment la sauvegarde de leurs données et ainsi se retirer de la participation au concours.

## 9. FIN ANTICIPEE DU JEU

Vocable et le Goethe-Institut soulignent que la disponibilité et la fonction du jeu ne peuvent pas être garanties. Le concours peut être résilié ou supprimé en raison de circonstances externes ou par des contraintes, et sans aucune obligation de participant(e)s. A cet effet, des problèmes organisationnels ou techniques (par exemple un virus dans le système informatique, la manipulation ou des erreurs dans le matériel et / ou du logiciel), ou encore des changements de règles peuvent être invoqués.

9.1 Le Goethe-Institut et Vocable ont le droit d'annuler le jeu à tout moment sans préavis et sans donner de raisons.

## 10. DECISIONS FINALES

La décision est définitive à l'égard de la mise en œuvre de la détermination des gagnants et leurs résultats. Les classes participantes reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement, l'accepter sans réserve et s'y conformer pleinement.